



Volvent  Vouven
Drôme provençale

Le Vendredi 20 Mars 2026



LIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOLVENT

SÉANCE DU 20 MARS 2026 À 08 HEURES 30

Président de séance : **Charles Brès**, Maire sortant.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026

Présents : Yvette **Bellier**, Charles **Brès**, Patrick **Brès**, I sabel **Espinass**, Sandra **Mathieu**, Christian **Roggero**, Rémy **Laborde-Castex**.

Excusés : Néant

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Sandra **Mathieu**



Délibération 8 – 2026 : Installation du Maire

Vu le *CGCT* et notamment l'article L2122-7 ;

Le Maire sortant passe la présidence à la doyenne d'âge : Yvette **Bellier**. Après s'être assuré que le quorum était toujours atteint, la présidente procède à l'élection du maire, au scrutin secret.

Deux candidats à cette fonction : Charles **Brès** et Rémy **Laborde-Castex**.

Le conseil municipal :

Après dépouillement,

Nul(s) : 0 - Blanc(s) : 0 - Charles **Brès** : 6 - Rémy **Laborde-Castex** : 1

Charles **Brès** est déclaré élu par la présidente et entre en fonction immédiatement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Charles Brès

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune (1 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE) ou par l'application Télérecours.